

## COMMUNIQUE DE PRESSE « Publication du rapport d'activités 2021 »

### ***2021: Une année pleine d'activités***

En tant que plus grand bailleur du pays, le Fonds du Logement a veillé à l'entretien et à la maintenance de ses 2 064 logements locatifs par le biais de 1.293 interventions techniques notamment, ainsi qu'au suivi, au soutien, et à l'accompagnement des quelques 5.000 habitants répartis sur ses résidences et quartiers.

Depuis 1979, en sa qualité de promoteur social, le Fonds a procédé à la mise sur le marché de plus de 4.200 unités de logement. En 2021, il a mis sur le marché 98 unités de logement, tout comme il a poursuivi les travaux d'étude ou de développement sur 178 autres projets et aux travaux de construction de plus de 300 logements.

### ***Le développement durable et la stratégie de rénovation***

Conscient de son rôle d'acteur public incontournable du logement abordable et durable, le Fonds du Logement assume une responsabilité pour le bien de la collectivité publique. Sa participation à l'effort collectif en termes de protection de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique s'impose naturellement.

Dans ce contexte, le Fonds s'est engagé en faveur de la qualité environnementale en œuvrant notamment pour le développement de l'économie circulaire et de la construction modulaire, la mise en place de concepts énergétiques novateurs, sans oublier la rénovation énergétique de l'ensemble de son patrimoine immobilier afin de participer à la lutte contre le réchauffement climatique et de veiller au bien-être des ménages locataires.

Les objectifs principaux de la stratégie de rénovation énergétique sont :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique des résidences,
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- le remplacement des installations de chauffage fonctionnant avec des combustibles fossiles par des technologies permettant de réaliser des bâtiments à faible ou zéro émission,
- la prévention de la précarité énergétique des locataires.

### ***Le démarrage de projets de moyenne et de grande envergures***

Les lois de financement des projets de moyenne et de grande envergures « Wëlgebond » à Mamer, « Wunne mat der Wooltz » à Wiltz et « Neischmelz » à Dudelange, et la loi portant sur la suppression du Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall par laquelle le Fonds du Logement est devenu propriétaire des lieux en vue de la réalisation du projet « An der Schmëtt » à Biwer ont été déposées ou votées en cours d'année. Les travaux sur ces 4 sites qui représenteront, à terme, environ 3.000 unités de logement abordable, sont en cours.

### ***Le Fonds du Logement s'engage***

En 2021, le secteur du bâtiment a été frappé par l'augmentation des coûts, le manque de matériaux et le ralentissement des activités en raison de la crise sanitaire. En dépit de ces difficultés, le Fonds du Logement a su maintenir ses activités et rester disponible pour ses clients, partenaires et fournisseurs afin de répondre à ses missions d'intérêt général.

Afin de répondre à la diversité de toutes ses missions, le Fonds a complété ses effectifs à 155 collaborateurs formés dans une multitude de métiers. Il poursuit avec ardeur la réalisation de ses objectifs stratégiques.

« Avec le démarrage des projets d'envergure en parallèle aux autres réalisations en cours, le suivi et l'accompagnement des habitants de ses quartiers et résidences, l'entretien et la rénovation de son patrimoine en constante augmentation, le Fonds du Logement a de nombreux défis et objectifs. Je remercie la direction et tous les collaborateurs du Fonds du Logement qui s'y attèlent avec un grand engagement », souligne la Présidente du Conseil d'Administration, Diane DUPONT.

Consulter le Rapport d'activités 2021 : [lien](#)

#### Contact :

Fonds du Logement

Céline POLET

Service Relations Publiques

Tél. 26 26 44 – 844

[celine.polet@fondsdulogement.lu](mailto:celine.polet@fondsdulogement.lu)